

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	25/03/22	L'an deux mil vingt deux, le jeudi trente et un mars, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	9	
Absents	2	
Pouvoirs	1	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Excusé : Kevin ROSIER (pouvoir à François GRANDEMANGE).

Absents : Valérie DION.

Christian SAGET a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2022

Nombre de votes exprimés : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉLÉGATION AU PREMIER ADJOINT

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté donnant délégation de fonctions à M. Christian Saget.

INDEMNITÉS DU PREMIER ADJOINT

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,
Vu la délibération en date du 25 mars 2022 constatant l'élection du premier adjoint,
Vu l'arrêté municipal en date du 31/03/2022 portant délégation de fonctions à M. Christian Saget, premier adjoint,
Considérant que la commune compte moins de 500 habitants,
Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 9,9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi.
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCIDE** de fixer le montant de l'indemnité de fonction du premier adjoint dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, au taux de 9,9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.
- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Nombre de votes exprimés : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

ORGANISATION DES COMMISSION COMMUNALES

Conformément aux articles L 2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose de procéder à l'élection des membres des commissions communales.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCIDE** de procéder au vote pour l'élection des membres des commissions communales.
- **ADOpte**, les commissions communales telles que définies ci-après :

Commission	Président	Titulaires
FINANCES – URBANISME	François GRANDEMANGE	Christian SAGET Valérie DION Nicole ROYER Ludovic ROUABLÉ Jean Claude VAUGUET Sylviane GRANDEMANGE Kévin ROSIER Mélanie OSSANT Sylvain DOLIVET Séverine GRANDEMANGE
VOIRIE - CHEMINS - BOIS – ENVIRONNEMENT	François GRANDEMANGE	Ludovic ROUABLÉ Jean-Claude VAUGUET Sylvain DOLIVET Mélanie OSSANT
BÂTIMENTS – CIMETIÈRE	François GRANDEMANGE	Jean-Claude VAUGUET Christian SAGET Kevin ROSIER Sylvain DOLIVET
ESPACES VERTS – FLEURISSEMENT	François GRANDEMANGE	Sylviane GRANDEMANGE Nicole ROYER Ludovic ROUABLÉ
CULTURE - FÊTES - TOURISME – JEUNESSE	François GRANDEMANGE	Valérie DION Christian SAGET Mélanie OSSANT Jean Claude VAUGUET

RESPONSABLES SALLE DES FÊTES	François GRANDEMANGE	Nicole ROYER Ludovic ROUABLÉ Sylvain DOLIVET
COMMUNICATION - SITE INTERNET	François GRANDEMANGE	Christian SAGET Séverine GRANDEMANGE
RESSOURCES HUMAINES	François GRANDEMANGE	Ludovic ROUABLÉ Christian SAGET Séverine GRANDEMANGE

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics,

Vu les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que, à la suite des élections municipales complémentaires du 20 mars 2022, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la commission d'appel d'offres à un caractère permanent et est présidée par le Maire, président de droit, ou son représentant,

Considérant que le conseil a décidé à de ne pas procéder à un vote au scrutin secret

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Les candidats pour être membres titulaires sont les suivants :

- Christian SAGET
- Jean-Claude VAUGUET
- Kevin ROSIER

Les candidats pour être suppléants sont les suivants :

- Ludovic ROUABLÉ
- Sylviane GRANDEMANGE
- Séverine GRANDEMANGE

Il est ensuite procédé au vote, sont ainsi déclarés élus à l'unanimité, pour constituer, avec le Maire, président de droit, ou son représentant, la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

- Christian SAGET
- Jean-Claude VAUGUET
- Kevin ROSIER

Suppléants :

- Ludovic ROUABLÉ
- Sylviane GRANDEMANGE
- Séverine GRANDEMANGE

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal issu des opérations électorales complémentaires des 13 et 20 mars 2022,
Conformément aux dispositions des articles L5212-6 et L.5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les statuts des Syndicats,
Le Maire propose de procéder à l'élection des délégués des syndicats intercommunaux.
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents de procéder au vote pour l'élection des délégués des syndicats intercommunaux,
- **APPROUVE** les élections des délégués ci-après détaillées :

Syndicats	Titulaires	Suppléants
SISRP GACH	François GRANDEMANGE	Jean Claude VAUGUET
	Sylviane GRANDEMANGE	Sylvain DOLIVET
	Christian SAGET	Ludovic ROUABLÉ
SITS Pays de Rabelais	Sylviane GRANDEMANGE	François GRANDEMANGE
SMIPE Val Touraine Anjou	François GRANDEMANGE	Ludovic ROUABLÉ

PNR LAT	Christian SAGET	Valérie DION
CNAS	Ludovic ROUABLÉ	
SIEIL	François GRANDEMANGE	Christian SAGET
AGEDI	Christian SAGET	
Défense Nationale	Christian SAGET	
Communauté de Communes TOVAL	François GRANDEMANGE	Christian SAGET

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

L'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Au préalable, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats du Compte de gestion de l'exercice 2021 relatif au budget principal établi par le comptable de la commune comme suit. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte Administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

2021	Résultat de clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	85 626,26 €	0,00 €	22 003,16 €	107 629,42 €
Fonctionnement	61 123,02 €	0,00 €	101 110,23 €	162 233,25 €
TOTAL	146 749,28 €	0,00 €	123 113,39 €	269 862,67 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le compte de gestion 2021
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision

Nombre de votes exprimés : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif dressé par le Maire fait le bilan au 31 décembre de l'exercice auquel il se rapporte, de la situation financière de la collectivité telle qu'elle résulte de l'exécution budgétaire.

Il tient compte des différents stades budgétaires (budget primitif, décisions modificatives).

Comme le budget, le compte administratif se décompose en 2 sections (fonctionnement et investissement) qui présentent par chapitre et en détail l'exécution du budget.

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Désignation	Prévu BP	DM	Total des crédits ouverts	Réalisé
011	Charges de gestion générale	201 884,00 €	-17 241,98 €	184 642,02 €	105 361,79 €
012	Charges de personnel	241 400,00 €	0,00 €	241 400,00 €	190 067,37 €
014	Atténuation de produits	459,00 €	13 633,00 €	14 092,00 €	14 091,85 €
65	Autres charges de gestion courante	79 368,89 €	0,00 €	79 368,89 €	58 678,12 €
66	Charges financières	3 624,00 €	0,00 €	3 624,00 €	3 604,54 €
67	Charges exceptionnelles	1 758,98 €	0,00 €	1 758,98 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre	9 391,99 €	171 266,49 €	180 658,48 €	179 210,47 €
Total général		537 886,86 €	167 657,51 €	705 544,37 €	551 014,14 €

Recettes

Chapitre	Désignation	Prévu BP	DM	Total des crédits ouverts	Réalisé
013	Atténuation des charges	11 000,00 €	0,00 €	11 000,00 €	14 260,21 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	61 123,02 €	0,00 €	61 123,02 €	0,00 €
70	Ventes prod.fabr.,prest.serv.,march	71 170,00 €	0,00 €	71 170,00 €	64 317,70 €
73	Reversement sur recettes	256 588,84 €	-11 663,20 €	244 925,64 €	246 846,12 €
74	Subventions d'exploitation	114 998,00 €	4 307,00 €	119 305,00 €	122 855,59 €
75	Autres produits de gestion courante	23 005,00 €	0,00 €	23 005,00 €	27 949,27 €
76	Produits financiers	2,00 €	0,00 €	2,00 €	1,14 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	156 120,00 €	156 120,00 €	159 247,85 €
042	Opérations d'ordre	0,00 €	18 893,71 €	18 893,71 €	16 646,49 €
Total général		537 886,86 €	167 657,51 €	705 544,37 €	652 124,37 €

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre ou opération	Désignation	Prévu BP	DM	Total des crédits ouverts	Réalisé
020	Dépenses imprévues	0,00 €	1 802,78 €	1 802,78 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	95 911,00 €	0,00 €	95 911,00 €	83 941,20 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €
040	Opérations d'ordre	0,00 €	18 893,71 €	18 893,71 €	16 646,49 €
100	VOIRIE	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €
125	COLOMBARIUM	5 300,00 €	0,00 €	5 300,00 €	5 238,00 €
141	ENFOUISSEMENT RESEAUX	43 433,63 €	0,00 €	43 433,63 €	42 283,81 €
72	EQUIPEMENTS	15 364,80 €	0,00 €	15 364,80 €	14 549,85 €
74	BATIMENTS COMMUNAUX	70 890,82 €	0,00 €	70 890,82 €	2 827,22 €
Total général		245 900,25 €	21 146,49 €	267 046,74 €	165 936,57 €

Recettes

Chapitre	Désignation	Prévu BP	DM	Total des crédits ouverts	Réalisé
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	85 626,26 €	0,00 €	85 626,26 €	0,00 €
10	Apports, dotations et réserves	3 300,00 €	0,00 €	3 300,00 €	4 080,66 €
13	Subventions d'investissement	2 732,00 €	0,00 €	2 732,00 €	3 643,20 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 350,00 €	0,00 €	1 350,00 €	1 005,40 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	145 000,00 €	-151 620,00 €	-6 620,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert	7 891,99 €	172 766,49 €	180 658,48 €	179 210,47 €
Total général		245 900,25 €	21 146,49 €	267 046,74 €	187 939,73 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-14 et L. 2121-31,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire,

Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacée par un membre du Conseil Municipal élu à cet effet,

Considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2021
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision

Nombre de votes exprimés : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-5,

Considérant qu'en comptabilité M14, le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

Considérant le vote du compte administratif 2021,

Considérant le résultat d'exécution du compte de gestion 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2021 sur le budget primitif 2022 comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	101 110,23 €
Résultat de clôture N-1	61 123,02 €
Résultat de clôture	162 233,25 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice	22 003,16 €
Résultat de clôture N-1	85 626,26 €
Résultat de clôture	107 629,42 €
Solde des R.A.R	5 862,01 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	162 233,25 €
Solde d'investissement reporté (001)	107 629,42 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AFFECTE** le résultat de la façon suivante :
 - 162 233,25 € en report de fonctionnement
 - 107 629,42 € en report d'investissement

- **PRÉCISE** que seront inscrits au budget 2022 :
 - o 162 233,25 € au compte R 002 (excédent de fonctionnement reporté)
 - o 107 629,42 € au compte R 001 (excédent d'investissement reporté)

Nombre de votes exprimés : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que le bureau de vote pour l'élection présidentielle sera clos à 19h.
Il demande aux membres du Conseil leurs disponibilités pour la tenue des permanences des 1er et 2nd tour.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel d'un commercial de l'assurance AXA, qui souhaiterait pouvoir disposer d'une salle afin d'organiser une réunion d'informations sur les offres de complémentaires santé.

Madame Séverine Grandemange précise qu'il convient d'être vigilant sur le fait que la mairie ne soit pas associée à cette réunion (et notamment en matière de publicité).

Le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande qui risquerait de créer un précédent et d'être mal interprétée par la population.

Monsieur Le Maire indique avoir reçu un courrier du cabinet d'huissiers l'informant de la possibilité d'assigner un locataire en paiement et aux fins de résiliation du bail.

Depuis près de 2 ans, le dit locataire n'honore pas ses dettes et il semblerait que le logement soit dégradé.

Madame Séverine Grandemange indique qu'il faudrait se rapprocher des services de la caisse d'allocations familiales.

Madame Mélanie Ossant informe par ailleurs, qu'une fois par an, le propriétaire peut visiter le logement.

Monsieur le Maire confirme qu'il sera contacté pour une visite.

Madame Séverine Grandemange précise qu'il faudrait pouvoir estimer le montant des travaux de réparations et lui demander son assurance habitation, qu'un locataire a l'obligation de fournir annuellement au propriétaire.

Madame Mélanie Ossant interroge sur la souscription d'une assurance pour loyer impayé.

La procédure sera donc lancée, et, dans la mesure où le montant de la dette est inférieur à 10 000 euros, le Maire représentera la commune à l'audience.

Madame Sylviane Grandemange indique avoir assisté au dernier comité syndical du SITS (syndicat des transports scolaires du Chinonais). Il a été acté que la participation communale

s'élèverait cette année à 53 euros par enfant. Elle précise que 2 ou 3 enfants de Continvoir utiliseront le service pour cet exercice.

Monsieur Sylvain Dolivet rapporte avoir été interpellé par un administré rapport au lavoir dégradé (sale).

Monsieur Jean Claude Vauguet ajoute que ce problème est récurrent ; en effet, le syndicat de l'Authion avait enlevé le barrage pour préserver les poissons, à la suite de quoi une fissure s'était formée.

Monsieur Christian Saget préconise une réunion avec ce syndicat pour trouver une solution pérenne.

Monsieur Sylvain Dolivet poursuit en indiquant avoir répertorié les 9 ponts à voir dans le cadre du Programme National Ponts, dont le pilotage a été confié au CEREMA dans le cadre de France Relance. La carte a été renvoyée ce jour, et un rendez vous sera prochainement fixé.

Madame Mélanie Ossant informe que les plaintes relatives à un chien errant continuent (éventre les poubelles, entraîne des risques d'accidents de la circulation, etc.).

Madame Séverine Grandemande évoque également la gêne occasionnée par les aboiements de chiens.

Monsieur le Maire signale avoir rencontré la propriétaire du chien.

Monsieur Christian Saget évoque le courriel adressé par la CCTOVAL, présentant le projet de l'association Nature & Patrimoine, qui propose de centraliser sur un fichier numérique des photos du patrimoine culturel de chacune des communes, hors patrimoine bâti, à savoir les biens, objets du passé qui ont une valeur et un intérêt du point de vue de l'Histoire, de l'Art, de la Science, ou des Coutumes, qui sont présents dans nos mairies, tels que par exemple les symboles de la République (les "Mariannes"), documents écrits ou toutes traces iconographiques, etc...

Monsieur Jean Claude Vauguet fait état de divers documents détenus par la commune qui ; correspondraient tout à fait à ce programme ; par exemple, les bulletins de lois dans lesquelles sont publiées, entre autres, les dates de foires.

Madame Séverine Grandemange suggère qu'un inventaire soit réalisé.

Monsieur Christian Saget propose de contacter la CCTOVAL.

Monsieur Christian Saget indique avoir rencontré l'association Comme une Image, qui propose de réaliser un film tourné par drone de la commune. Il suggère qu'un film sur les hameaux soit également tourné.

Monsieur le Maire rappelle qu'on avait déjà fait l'expérience du tournage par drone à la suite des intempéries, et que cette association est sérieuse.

Monsieur Jean Claude Vauguet précise qu'il serait justement intéressant de posséder de tels clichés afin de pouvoir faire des comparaisons et constats lors de catastrophes.

Monsieur Christian Saget rappelle qu'une vidéo est présente sur le site de la commune mais qu'il serait bien de la renouveler.

Monsieur Christian Saget informe que le tableau des membres du Conseil a été actualisé.

Monsieur le Maire indique avoir assisté à la réunion du CIS des Landes, durant laquelle a été dressé un bilan de l'année écoulée, mais également des projets à venir, avec notamment la construction d'un vestiaire féminin (extension du bâtiment).

Madame Séverine Grandemange rappelle l'obligation de disposer de cette pièce

Monsieur Sylvain Dolivet demande à qui appartient la parcelle

Monsieur Christian Saget répond que cette information sera vérifiée et la configuration étudiée.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 14 mars 2022.

La séance est levée à 22h20.